VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Succession de VEUVE LOUISE SCHNEIDER---No. 84,053---Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 131 rue Carondelet—

JEUDI, LE 22 AVRIL, 1909,

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'Enchère Publique en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte, le 11 Mars, 1909, et signé le 17 Mars, 1909, par l'Hon. T. C. W. ELLIS, Juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, et aussi d'un ordre daté le 15 Mars, 1909, de l'Hon. W. B. SOMMERVILLE, Juge de la susdite Cour, Division D, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue pardevant George Montgomery, Notaire, le 10 Mars, 1909, dans l'affaire de la Succession de Peter X. Schneider, No. 84,628 du dossier de la susdite Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir :—

Première—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numero cinq de l'ilet numéro neuf, borné par les rues Enghein, maintenant l'avenue Lafayette, Port, Bourgogne [anciennement Crap] et Rempart [antrefois Amour], sur un plan de L. Pilié, voyer, daté le 9ième jour de février 1835, annexé à un acte passé pardevant F. de Armas, ancien notaire en cette ville, le 31 mars 1835, lequel dit lot mesurant en mesure américaine vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne sur cent pieds de profondeur; les améliorations comprennent un cottage double désigné par les Nos 2617 et 2619 rue Bourgogne.

Deuxième—Une certaine portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, désignée par la lettre B, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Bourgogne, Port et Dauphine, sur un devis de voyer dressé par Edgar Pilié, voyer, daté du 24 novembre 1905, et mesurant vingt et un pieds neuf pouces de face à l'avenue Lafayette sur une profondeur de quatre-vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne du lot A, sur un devis, de là se retrécissant cinq pieds, et de là une deuxième profondeur de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et d'une profondeur sur l'autre ligne de côté de quatre-vingt-six pieds sept pouces et quatre lignes, de là s'élargissant dix-huit pieds huit pouces, et de là une deuxième profondeur de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et d'une largeur sur la ligne du fond de trente cinq pieds cinq pouces; ledit lot étant composé des parties des lots dix-neuf, vingt, vingt-et-un et vingt-deux, sur un plan de Joseph Pilié, voyer. Les améliorations sur ladite propriété portent le No municipal 837 avenue Lafayette, et comprennent un cottage-résidence simple.

Troisième — Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant située dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre C, dans l'ilet borné par l'avenue Lafayette, les rues Bourgogne, Port et Dauphine, sur un devis de Edgar Pilié, voyer, et mesurant vingt-neuf pieds de face à la rue Bourgogne sur une profondeur sur la ligne de côté la plus près de la rue Port, de cent pieds, et d'une première profondeur sur l'autre ligne de côté de trente trois pieds trois pouces, à laquelle profondeur ledit lot se retrécit de onze pieds deux pouces et quatre lignes, et dela ayant une deuxième profondeur de trente cinq pieds cinq pouces, quand ledit lot s'élargissant de onze pieds deux pouces et quatre lignes et ayant une trois ème et finale profondeur de trente et un pieds quatre pouces et une largeur sur la ligne du fond de vingt neuf pieds, ledit lot étant composé d'une grande partie du lot original numéro dix-neuf sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer. Les améliorations sont désignées par les Nos 2612 et 2614 rue Bourgogne et comprenant un cottage double.

Quatrième—Un certain lot ou portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numero trois de l'ilet No 511, borné par les rues Français, Champs-Elysées, Villeré et Urquhart, et mesurant vingt-neuf pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Français, quatre-vingt-dix-neuf pieds sur une première profondeur sur la ligne contiguë au lot No 2, de là s'ouvrant à un angle droit deux pieds six pouces sur une deuxième profondeur de vingt-huit pieds dix pouces et cinq lignes, et cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes sur la ligne du côté opposé, de trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage simple désigné par le No 1331 rue des Français.

Sixième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 381 borné par les rues Kerlerec, St Claude, Esplanade et Marais, commençant à une distance de quatre vingt dix sept pieds deux pouces et sept lignes du coin des rues St Claude et Kerlerec et mesurant vingt pieds de face à la rue Kerlerec, sur une profondeur de soixante quatre pieds quatre pouces et cinq lignes. Les améliorations sont désignées par le No 1214 rue Kerlerec et comprenant un cottage simple.

Septième—Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, compris entre les rues St Bernard, White, Castiglione et Dupré, subdivisé en terrains désignés par les numéros un à douze, inclusivement, comme il y est démontré par l'arpentage fait par Joseph F. Dunny, un devis duquel est daté du 31 août 1896, annexé à un acte passé pardevant Fred. Zengel, notaire, en cette ville, le 2 octobre 1899. Les améliorations comprenant une jolie résidence simple à deux étages

Huitième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la let re A dans l'ilet borné par les rues Kerlerec (autrefois Paix), Chartres, Français et Royale, sur un plan de A. D'Hémécourt, voyer, daté du 21 août 1862, et mesurant en mesure anglaise trente-et-un pieds quatre pouces quatre lignes de face à la rue Kerlerec sur cent vingt-six pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Royale, cent cinquante cinq pieds six pouces de profondeur sur la ligne la plus près de la rue de Chartres et quarante deux pieds quatre pouces sur la ligne du fond, faisant partie du lot No 191 de l'ilet No 18 sur un plan du faubourg Marigny.

Les améliorations sont désignées par les Nos 621 et 623 rue Kerlerec et comprenant une résidence double à deux étages avec mansarde.

Neuvième—Un certain lot de terre dans le Faubourg Marigny, Troisième District de cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, désigné par le numéro cinq dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Chartres, sur un plan dressé par A. Castaing, et mesurant en mesure américaine vingt-six pieds, quatre pouces de face à la rue Moreau (maintenant la rue de Chartres) sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 2317 rue Chartres.

Dixième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Espagne, Bourgogne, St Roch et Dauphine, désigné par le numéro six sur un plan de Hadin, voyer, et mesurant quarante pieds de face à la rue Dauphine, sur cent vingt sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2467 et 2469 rue Dauphine.

Onzième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix, dans l'ilet borné par les rues Espagne Dauphine, St-Roch et Royale, sur un plan dressé par Joseph Pilié, et mesurant en mesure anglaise trente et un pieds de face à la rue Dauphine sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 2472 rue Dauphine.

Douzième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Mandeville, Bourgogne et Espagne, mesurant trente et un pieds de face à la rue Dauphine sur quatre-vingt-seize pieds six pouces de profondeur. Les améliorations comprenant un cottage double, désigné par les Nos 2409 et 2411 rue Dauphine.

Treize—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Royale, Espagne et Dauphine, mesurant soixante pieds de face à la rue Mandeville sur soixante pieds de profondeur, divisée sur le rôle d'assessement en deux terrains, désignés sur les numéros dix sept et dix huit. Les améliorations comprenant deux cottages doubles, désignés par les Nos 725 et 727, 731 et 733 rue Mandeville, devant être vendus séparément

Quatorze—Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No Dix sept, dans l'ilet borné par les rues Dauphine, Port, Enghein (maintenant l'avenue Lafayette) et la rue Royale, sur un plan de Pilié, et mesurant en mesure anglaise vingt-neuf pieds de face à la rue Dauphine sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les Nos 2620 et 2622 rue Dauphine

Quinzième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borne par les rues Français, Bourgogne, Rempart et Touro (autrefois Union) désigné par le numéro deux, sur un plan dressé par Arthur de Armas, et mesurant, en mesure américaine trente et un pieds deux lignes de face à la rue des Français sur une profondeur de soixante trois pieds onze pouces et trois lignes entre lignes parallèles. Les améliorations sont désignées par les Nos 928 et 930 rue des Français et comprennent un cottage double.

Seizième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rempart, Champs Elysées, Bourgogne et Français, et mesurant vingt-neuf pieds, mesure américaine, de face à la rue des Français sur soixante pieds, mesure française, de profondeur et façade à la rue Rempart, formant le coin des rues Français et Rempart, et est une portion du lot numéro quarante-sept sur un plan du Faubourg Marigny. Les améliorations sont désignées par les numéros 939 et 941 rue des Français et comprennent un cottage double.

Dixseptième—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro deux dans l'ilet borné par les rues Français, Champs-Elysées, Villeré et Urquhart, mesurant trente quatre pieds quatre pouces de face à la rue Français sur une profondeur de quatre vingt dix neuf pieds. Les améliorations comprenant un cottage double désigné par les numéros 1335 et 1337 rue Français.

Dix-huitième—Une certaine portion de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et toutes les dépendances y appartenant située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Urquhart, Villeré Marigny et Mandeville, étant la moitié la plus près de la rue Marigny du lot No Deux de l'ilet No cinquante sept, sur un plan de Joseph Pilié, 1835, et mesurant en mesure anglaise dix-huit pieds trois pouces de face à la rue Urquhart sur cent soixante trois pieds de profondeur.

Les améliorations comprenant un cottage simple désigné par le No 2250 rue Urquhart.

Dix neuvième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro sept dans l'ilet borné par les rues Decatur, Chartres, Français, Champs-Elysées, sur un plan de Castaing et Celton, en 4 août 1866, et mesurant dix-neuf pieds, neuf pouces et sept lignes de face à la rue Decatur sur une première profondeur vers la rue Français d'environ soixante huit pieds, onze pouces, de la s'ouvrant à un angle droit, quatre pieds deux pouces et deux lignes et dela une deuxième profondeur de onze pieds et sur le côté vers la rue Champs Elysées, il y a une profondeur de huit pieds et une largeur dans le fond de vingt quatre pieds et une ligne. Les améliorations sont désignés par le numéro 2129 rue Decatur et comprenant une bâtisse en briques à deux étages avec mansarde.

Vingtième—Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros trois et quatre, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Mandeville, Royale et Chartres, et mesurant, en mesure américaine, comme suit:—le lot numéro trois ayant vingt cinq pieds trois pouces de face à la rue Chartres sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur, le lot numéro quatre ayant vingt-cinq pieds de face à la rue Chartres sur quatre vingt douze pieds six pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprenant un cottage double, désigné par les numéros 2311 et 2315 rue Chartres.

Vingt-et-unième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues des Français, Royale, Chartres et Kerlerec, et mesurant quarante-et-un pieds, plus ou moins, de face à la rue des Français sur une profondeur de cent vingt pieds. Les améliorations comprennent un magasin à deux étages et résidence désigné par le numéro 813 rue des Français.

Vingt-deuxième—Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Français, Royale, Chartres et Kerlerec, et mesurant, en mesure française, vingt cinq pieds de face à la rue Français sur cent vingt pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un magasin et résidence à deux étages désigné par le numéro 622 rue Français.

Vingt troisième— Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet numéro 154, borné par les rues Kerlerec (autrefois Paix) Chartres, Français et Royale, et mesurant en mesure anglaise, soixante-trois pieds, neuf pouces de face à la rue Paix (maintenant Kerlerec), sur une profondeur irrégulière de cent soixante-dix pieds dix pouces d'un côté et cent vingt pieds onze pouces et quatre lignes de l'autre côté, et soixante quatre pieds huit pouces de largeur dans le fond. Les améliorations comprennent un cottage simple désigné par le numéro 607 rue Kerlerec, et un cottage double désigné par les numéros 611 et 613 rue Kerlerec.

Vingt-quatrième—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par la lettre D dans l'ilet No 3, borné par les rues Français, Decatur, Champs Elysées et Esplanade sur un plan de J. A. d'Hemecourt daté du 15 février 1867, et mesurant en mesure américaine quarante six pieds de face à la rue Français sur cent six pieds six pouces de profondeur et de face sur la rue Decatur formant le coin des rues Français et Decatur. Les améliorations comprennent une bâtisse en briques à étages, désigné par les Nos 421 et 425 rue Français au coin de la rue Decatur

Vingt-cinquième— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 275, borné par les rues Espagne, Bourgogne et Rempart et l'avenue Washington faisant partie du lot original No 240, et mesurant en mesure française, trente pieds de face à la rue Espagne, sur soixante pieds de profondeur. Les améliorations sont désignées par les Nos 915 et 917 rue Espagne et comprennent un cottage double.

Vingt sixième— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient; situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourgogne, Rempart, Touro (autrefois Union) et Français mesurant trente-six pieds de face à la rue Rempart sur une profondeur de cent vingt-huit pieds entre lignes parallèles mesure américaine. Les améliorations comprennent un cottage double, désigné par les Nos 2028 et 2030 rue N. Rempart.

Vingt septième— Une certaine portion de terre située dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Bourgogne Rempart et Touro (autrefois Union) désignée par le No 1 sur un plan de Arthur De Armas daté du 9 janvier 1874 mesurant en mesure américaine trente deux pieds sept pouces sept lignes de face à la rue Français sur soixante trois pieds onze pouces trois lignes de profondeur sur la ligne la plus proche rue Bourgogne, trente-quatre pieds sur l'autre ligne de profondeur, puis s'élargissant de deux pieds trois pouces par vingt-neuf pieds onze pouces et trois lignes de profondeur sur la seconde ligne de profondeur et trente quatre pieds dix pouces et sept lignes de profondeur dans le fond. Les améliorations comprennent une bâtisse double à 2 étages désignée par les Nos 924 et 926 rue Français.

Vingt huitième— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Français, Rempart, St Claude et Union, ledit lot mesurant en mesure américaine trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Français, sur soixante trois pieds onze pouces et trois lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une bâtisse à 2 étages désignée par les Nos 1010 et 1012 rue Français.

Vingt-neuvième— Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-et-un et faisant partie de l'ancienne plantation de Howe et Martin sur un plan de d'Hémécourt, et mesurant quatre vingt dix huit pieds huit pouces et une ligne de face à l'avenue Marigny sur cinq cent quatre vingt neuf pieds de profondeur sur la ligne du lot numéro trente, et cinq cent cinquante trois pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur sur la ligne du lot No 32, et quatre vingt dix pieds un pouce et onze lignes de largeur dans le fond

N B. Les quatrième, huitième, vingt-et-unième, vingt-deuxième et vingt-troisième propriétés décrites doivent être vendues subdivisées suivant le morcelage sur les plans exposés à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Ventes sujettes aux baux existants, s'il y en a, seront annoncés au moment de la vente.

Conditions — Un tiers en plus comptant, la balance, s'il y en a, en deux ans, représentée par billets de l'acquéreur ou des acquéreurs, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur les propriétés respectives vendues, l'acte de vente devant être passé pardevant Théodore Cotonio notaire, et devant contenir toutes les clauses usuelles en ces actes de vente, les acquéreurs devant assumer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit, et de transférer la police d'assurance aux porteurs des billets, et d'assumer et de payer en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1909 avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente et un—devant être en possession des loyers que de la date du passage des actes de vente et toutes propriétés vendues sujettes aux baux, les actes de vente pardevant Henry G. McCall notaire aux frais des acquéreurs, incluant les frais de tous certificats.

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 910 rue Gravier.
Charles F. Claiborne, Stafford & Lamothe, Avocats.
4 av—4 11 18 25—ma: 2 6

J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato. J. L. Onorato.

AMNONCE JUDICIAIRE.

EN VERTU d'un jugement et d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire intitulée Arnould Campbell et al vs. Eléonor S. Sisa, dossier No 88,851, ledit ordre lu et rendu en Cour ouverte le 18 mars 1909 et signé en Cour ouverte le 24 mars 1909 et adressé à J. L. Onorato encanteur, l'officiant en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétes Foncières, 311 rue Baronne, à midi, JEUDI, le 6 mai 1909, la propriété foncière décrite comme suit:

1° Un lot de terre vacant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 144, borné par les rues Magasins, Camp, St-André et Joséphine, lequel lot commence à une distance de 65' 5" 4''' de l'encoignure de la rue St-André, et mesurant 21' 11" de face à la rue Magasins, 21' 7" 4''' de largeur sur la ligne du fond, sur 106' 6" 7''' de profondeur et est désigné par la lettre C sur un devis annexé à un acte de A. Hero Jr. daté du 3 mai 1878; désigné par le No — rue Magasins.

2° Un certain lot de terre, situé dans le même ilet No 144, lequel lot est contigu au ci-dessus décrit vers la rue Joséphine et commençant à une distance de 87' 4" 4''' de l'encoignure de la rue St-André et mesurant 21, 5" de face à la rue Magasins 21' 3" de largeur sur la ligne du fond sur 106' 6" 7''' de profondeur et est désigné par la lettre B sur le devis ci-dessus mentionné. Ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent là-dessus, No — rue Magasins

4° Un ilet de terre vacant, situé dans le même District, dans l'ilet No 148, mesurant comme suit: 312' 9" 4''' de face à la rue Melpomène, 223' 9" de face à la rue Rendon [antrefois Deuxième] 219 de face à la rue Thalie, 113' 6" 4''' de face à l'avenue Upperline, et 159' 10" de face à la rue Lopez [antrefois Troisième].

4° Un certain lot de terre, situé dans le Quatrième District, dans l'ilet No 237, borné par les rues Joséphine, St Andre, l'avenue St Charles et la rue Caronelet, lequel lot est désigné par la lettre D et mesurant 27' 3" 4''' de face à la rue Joséphine sur 140' de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, No 1819 rue Joséphine.

5° Un certain lot de terre situé dans le même ilet No 237, désigné par la lettre O, et mesurant 26' de face à la rue Joséphine sur 140' de profondeur; désigné par le No 1621 rue Joséphine.

6° Une certaine portion de terre située dans le même ilet No 237, désigné par la lettre B, et mesurant 39' 5" de face à la rue Joséphine sur 140' de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos 1825-1827 rue Joséphine.

7° Une certaine portion de terre située dans le même ilet No 237 désigné par la lettre A et mesurant 63' 7" de face à la rue Joséphine sur 140' de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos 1829 et 1833 rue Joséphine

8° Une certaine portion de terre, située dans le même District, dans l'ilet No 268 bornée par les rues Joséphine, St André, Baronne et Dryades désignée par la lettre B et mesurant 48' 11" de face à la rue Joséphine sur 125' de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos 1821-1823 rue Joséphine.

9° Une certaine portion de terre située dans le même ilet No 268, désignée par la lettre A, et mesurant 31' 4" de face à la rue Joséphine sur 125' de profondeur, ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos 1825-1827 rue Joséphine.

10° Une certaine portion de terre située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 286 borné par les rues Sud Rempart, Troisième, Saratoga et Deuxième, désignée par la lettre A, et mesurant 31' 3" de face à la rue Rempart sur 90' de profondeur et façade à la rue Troisième, avec les bâtisses Nos 2531-2533 rue Rempart.

11° Une portion de terre, située dans le même ilet No 286, désignée par la lettre B et mesurant 28' 9" de face à la rue Rempart sur 90' de profondeur, ensemble avec les bâtisses 2527-2529 rue Rempart.

12° Une portion de terre située dans le même ilet No 286 désignée par la lettre C et mesurant 32' 6" de face à la rue Rempart sur 90' de profondeur, ensemble avec les bâtisses 2523-2525 rue Rempart.

13° Une portion de terre située dans le même ilet No 286, désignée par la lettre D et mesurant 30' de face à la rue Troisième sur 92' 6 de profondeur, ensemble avec la bâtisse 2015 rue Troisième

14° Une portion de terre, situé dans le même ilet commençant à 120' du coin de la rue Rempart et mesurant 30' de face à la rue Troisième sur 125' de profondeur ensemble avec les bâtisses Nos 2017-2019 rue Troisième

15° Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 293 borné par les rues S. Rempart, Bassin, Girod et Julie, désigné par le No 1 et mesurant 39' 4 de face à la rue Sud Rempart sur 100 de profondeur, ensemble avec les bâtisses 727-729 rue Rempart.

16° Un certain lot de terre situé dans le même ilet comme ci dessus et désigné par le No 2 mesurant 48' 11 de face à la rue Sud Rempart sur 100' de profondeur, ensemble avec les bâtisses Nos 731-733 S. Rempart

Conditions—Un tiers en plus comptant, la balance en un crédit de un et deux ans, en billets portant sept pour cent d'interêt par an de la date du passage de l'acte de vente jusqu'au paiement, garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège, l'acte de vente devant contenir la clause de non aliénation de la vente sans estimation et cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas qu'un avocat soit employé pour collecter lesdits billets, et toutes les autres clauses usuelles en ces actes de vente les acquéreurs devant assumer les améliorations jusqu'au montant de la portion du crédit, et de transférer la police d'assurance aux porteurs des billets, et d'assumer et de payer en plus du prix de l'adjudication les taxes de 1909 avec l'encanteur au moment de l'adjudication dix pour cent du prix de la vente et un—devant être en possession des loyers que de la date du passage des actes de vente et toutes propriétés vendues sujettes aux baux, les actes de vente pardevant Henry G. McCall notaire aux frais des acquéreurs, incluant les frais de tous certificats.

J. L. ONORATO
Encanteur et agent de Propriétés Foncières
Bureau No 910 rue Gravier.
Charles F. Claiborne, Stafford & Lamothe, Avocats.
4 av—4 11 18 25—ma: 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 86,077 Cour Civile de District, Succession de George Smith.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans dans l'affaire intitulée: la Succession de George Smith, dossier No 86,077, ledit ordre daté du et signé le 31 mars 1909, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, le vendrai à l'encan au public offrant, à midi, le JEUDI, 4 mai 1909, la propriété ci-après décrite:

Un certain terrain, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le carré borné par les rues Camp, Magazine, Race et Orange, désigné comme le terrain B sur un plan dressé par D. E. Seghers & fils, voyers: ledit terrain B commençant à un point rue du Camp, quatre-vingt-quinze pieds et huit pouces du coin de la rue Race, et mesurant dudit point une distance de trente trois pieds et huit pouces de façade rue du Camp; trente-deux pieds et quatre pouces sur la ligne intérieure, sur une profondeur de cent vingt pieds sur le côté de la rue Race: une première profondeur de soixante quatre pieds, quatre pouces sur la ligne de division du terrain C; de là rétrécissant d'un pied et quatre pouces du côté de la rue Race; de là une seconde profondeur de cinquante-cinq pieds, huit pouces à sa limite inférieure, et jusqu'à un mur en briques et au terrain C, le tout en mesure américaine. Les améliorations qui se trouvent sur le terrain B se composent de la bâtisse double en bois à deux étages portant les numéros municipaux 1512 et 1514 rue du Camp, ensemble avec les bâtisses et dépendances qui y appartiennent.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera les taxes de 1909, le coût des certificats requis et les frais de l'acte de vente pardevant John Janvier, notaire. La vente est sujette à des baux, et les loyers retenus par le vendeur jusqu'à ce que soit passé l'acte de vente. 10 pour cent de dépôt exigés au moment de l'adjudication entre les mains de

J. L ONORATO
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
Bureau 910 rue Gravier.
3 avril—3 4 11 18 25—mai 2 4

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.

Steamship Momus, Boyd, parti 7 avril

LIVERPOOL

Steamship Barrister, Maycock, parti 20 fev
Steamship Louisianian, Lord, parti 27 fev
Steamship Tampican, Parker, parti 5 mars
Steamship Asian, Wood, parti 6 mars
Steamship Wanderer, Neilson, parti 11 mars
Steamship Cuban, Lofthouse, parti 13 mars
Steamship Candidate, Booth, parti 17 mars
Steamship Almerian, Cook, parti 20 mars
Steamship Texan, Baker, parti 21 mars
Steamship Senator, Atkinson, parti 25 mars
Steamship Mechanician, Hunter, parti 31 mars
Steamship Dictator, Harris, parti 7 avril

GENE

Steamship Delphine, Toscanino, parti 10 mars

HAVRE

Steamship Texas, Langrer, parti 23 mars
Steamship Castrian, Thomas, parti 29 mars
Steamship Florida, Mace, parti 3 avril

LONDRES

Steamship Jamaican, Bruce, parti 26 mars

RIO DE JANEIRO

Steamship Susquehana, Samuel, part 19 mars
Steamship Swedish Prince, Thomas, parti 1 avril

ANVERS

Steamship Albanian, Harrison parti 26 mars

VICTORIA

Steamship Susquehana, Dowell, parti 24 mars

MONTEVIDEO

Steamship Swedish Prince, Thomas, parti 13 mars

SAN JUAN

Steamship Berwind, Jenkins, parti 1 avril

SUNDERLAND

Steamship Genesse, Tait, parti 27 mars

SANTOS

Steamship Chaucer, ——, parti 2 avril

MANCHESTER

Steamship Median, Davies, parti 30 mars

Feuilleton

—DE—

L'ABEILLE DE LA N. O.

No. 10. Commencé le 1er avril 1909

L'ARGENT ET L'AMOUR

GRAND ROMAN INÉDIT

PAR JACQUES BRIENNE

PREMIÈRE PARTIE

LE MOULIN DE FONT-COUVERTE

IX

(*Suite.*)

Depuis lors, elle vivait partagée entre la crainte que madame de Cabrol ait dit vrai et le désir qu'elle se fût trompée.

A la réflexion, des détails auxquels elle n'avait pas attaché d'importance lui paraissaient maintenant avoir une signification: Marthe avait toujours pris grand intérêt à la questionner sur Albert; mais de là à ce que prétendait madame de Cabrol il y avait loin; aussi ne savait elle que penser et elle souffrait encore plus de cette incertitude que de la rupture définitive de son mariage. Elle restait triste et songeuse au grand désespoir de son père qui craignait de la voir tomber malade.

Lucien, qui comprenait très bien cet abattement, sans en démêler la cause exacte, fut donc très surpris de lui trouver ce soir-là un air presque joyeux qui contrastait étrangement avec l'attitude accablée qu'elle avait encore au moment du déjeuner; son étonnement d'ailleurs dura peu, car Lise lui expliqua tout de suite ce qui causait sa satisfaction.

Elle lui dit:

—Je suis contente de te voir seul, car j'ai quelque chose à t'apprendre; je n'aurais pas voulu parler devant père, car ces histoires lui font de la peine.... Assieds-toi auprès de moi, et en attendant le dîner, je vais te raconter....

Lucien, très intrigué, obéit, roula un fauteuil près de Lise, qui s'était assise sur une chaise, devant le petit bureaux du salon.

La jeune fille reprit:

—J'ai reçu, vers les trois heures, un mot de Marthe....

"Tu sais que je ne l'avais pas revue depuis la fameuse soirée. Elle n'était plus venue, ce qui m'avait un peu froissée, d'autant plus qu'à la réflexion j'avais trouvé sa conduite bizarre....

Lise ignorait la rencontre d'Albert et de Marthe chez la Renaude. Par calcul, Lucien et Milon avaient été discrets et n'en avaient parlé à personne.

—Eh bien, je l'ai vue cette après-midi. Dans la lettre qu'elle m'avait envoyée, elle me disait qu'il lui était absolument impossible de sortir, et qu'elle désirait cependant me voir aujourd'hui même. Elle me priait en conséquence de me rendre à Bellevue.

"J'ai hésité, beaucoup réfléchi avant de m'y rendre, puis je me suis décidée à y aller, et j'ai fort bien fait, car je suis rassurée maintenant.

Lucien, très surpris, la regarda:

—Que t'a-t-elle donc dit, grand Dieu, demanda-t-il sur un ton un peu ironique, pour te rassurer aussi complètement?

—Elle m'a appris qu'elle partait ce soir même pour un long, pour un très long voyage et elle m'a fait ses adieux!

—Comment, elle part? s'écria Lucien, que cette nouvelle remplissait de stupéfaction.

—Mais oui, ce soir même. Son beau père, qui, entre nous, est un peu maniaque, a trouvé qu'il faisait bien chaud, l'été, à Villefranche, et brusquement il s'est décidé à partir.

"D'ailleurs, je crois que le séjour de Villefranche commence à leur peser à tous; Marthe m'a avoué que ses parents ne comptaient pas revenir avant longtemps.

Lucien laissait parler sa sœur, de plus en plus étonné par ce qu'il entendait. Lise continuait:

—Marthe s'est montrée très bonne, très affectueuse pour moi; elle m'a embrassée à plusieurs reprises; elle était, d'ailleurs, un peu triste et je m'apercevais bien qu'elle faisait effort pour paraître gaie.

—Mais je n'y comprends plus rien, interrompit brusquement Lucien. Hier soir, elle était encore avec Albert!.....

Cette parole lui avait échappé. Lise resta interdite.

—Que dis-tu? Hier soir elle était avec Albert!

—Ah! je ne voulais pas te l'apprendre. Tant pis, mon secret m'a échappé.

—Elle était hier avec Albert! mais comment le sais-tu?

—Milon les a vus, ou mieux les a surpris.

—Mais où ça?

—Chez la Renaude, tu sais, cette vieille femme qui jadis servait chez ma tante, et qui maintenant habite sur la colline, près de Bellevue.

—Oui, je la connais; c'est elle qui a élevé Albert; elle lui est très dévouée.....

—Et elle pousse le dévouement, ricana Lucien, jusqu'à lui prêter sa maison pour leur servir de rendez vous!

Lise croyait rêver.

Elle était revenue du château, après son entretien avec Marthe, pleinement rassurée, persuadée que les racontars de madame de Cabrol n'étaient que d'odieuses calomnies.

Certes, elle n'avait pas osé interroger Marthe et, devant elle, elle avait rougi en pensant aux soupçons odieux qui l'assiégeaient depuis trois jours.

Et voilà que tout à coup on lui apprenait que Marthe et Albert se rencontraient en cachette!

Lucien donnait des détails!

—Tu sais, le doute n'est plus possible.... Ils s'aiment.... Leur attitude chez la Renaude était significative; Milon ne s'y est pas trompé.

"Du reste, j'ai voulu moi-même en avoir le cœur net; j'ai vu Albert ce matin, j'ai eu une explication avec lui....

—Eh bien? interrogea Lise avec angoisse....

—Eh bien, il n'a pas osé nier.

Cette révélation fut pour Lise un véritable coup de massue.

—Ah! mon Dieu! répétait elle; est ce possible!